

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 739

Artikel: Après le 1er août : méditation patriotique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que n'est pas mentionnée), c'est pour en célébrer la gloire passée, pas les difficultés récentes. Egalement de bonne guerre, la non-reprise des hommages pourtant réitérés à Alfred Gehrig, ce neveu de Duttweiler que P. A. soi-même n'est pas parvenu à faire nommer président d'honneur — un titre qui lui sera attribué à son départ pour la première fois dans l'histoire de la Migros?

SUCCÈS EN DÉTAILS

En revanche, le lecteur peut reconstituer par le détail les succès obtenus par l'auteur des Lettres aux coopérateurs, comme par exemple sur ceux de ces derniers qui avaient lancé le mouvement M-Renouveau et ses fameuses candidatures de combat aux élections Migros de 1980. La volonté de liquider le dossier ne va toutefois pas jusqu'à la reproduction de textes publiés par la suite comme pour exorciser le traumatisme provoqué par ces trublions, et qui portaient de jolis titres allusifs: Fantaisies printanières (25.3.1981), Le Renouveau (7.4.1982), L'obstination du printemps (30.3.1983).

Questions titres, on observe aussi des modifications intéressantes entre la version originale et la réimpression: «Les dés sont jetés» (24.6.1981, après le refus de l'expansion de Migros à l'étranger) deviennent plus clairement «Les coopérateurs disent non»; «La démocratie Migros» (12.8.1981) devient banalement «Deux initiatives»; «La démocratie permanente» (15.12.1982) devient énigmatiquement «Une charte contre le 'miroir aux alouettes'». A noter que le miroir en question le 15 décembre désignait les prix d'appel, après avoir signifié la charte elle-même le 22 septembre précédent, dans une lettre non réimprimée pour éviter toute confusion.

UN MIROIR FIDÈLE

Si les petits commerçants et la défunte initiative populaire de l'Action républicaine pour les sauver ont droit à la reprise d'une contre-argumentation

en règle, la concurrence se cherchera en vain dans «La barre et la plume». Sauf Denner, dont le patron, Karl Schweri, a la fâcheuse tendance à commettre le crime de lèse-Dutti en voulant comme lui, mais moins bien, promouvoir son business par le détour de la politique — sans même prendre le risque de financer un parti (qui s'avèrerait tôt ou tard d'une insupportable ingratitude comme ces maudits «verts» de l'Alliance des Indépendants).

Enfin, passons sur les démêlés complaisamment étalés sous le titre flatteur de «Combats»: la crise et la disparition de la «Tat», la crise et la reprise en main de l'Institut G. Duttweiler, la lutte contre l'émission «A bon entendeur» sont rappelées par le menu, à toutes fins utiles. Ne faudrait pas que ça se reproduise, ok?

APRÈS LE 1^{er} AOÛT

Méditation patriotique

Le calme de l'été est propice à la méditation, c'est bien connu. Pourquoi ne pas en profiter pour tenter de plonger très patriotiquement dans les méandres de notre défense nationale? Et là, abandonnez un instant la théorie pour la pratique! Voici la piste que nous vous proposons: il y a quelques semaines le conseiller national communiste genevois Dafflon demandait au Conseil fédéral quelle serait sa réaction si l'espace aérien suisse était violé par des missiles atomiques de moyenne portée, tels qu'il s'en installe de plus en plus dans des pays proches de la Suisse. A quoi ledit Conseil fédéral, après quelques mots d'introduction consacrés au devoir sacré et protégé des Etats neutres de défendre leur territoire, répondait ceci:

La défense de l'espace aérien pose des problèmes particuliers dans le domaine de la technique des armements. Actuellement, aucun Etat n'est en mesure de lutter efficacement contre des engins balistiques en vol. La Suisse ne peut donc pas

Au total, et par-delà l'indéniable habileté qui a présidé au choix des textes repris dans «La barre et la plume», ce recueil restitue assez bien l'auteur, avec son insatiable goût du succès, sa générosité pas trop nuancée dans l'effort et l'action, sa volonté de pouvoir, et aussi une certaine candeur: la foi du charbonnier dans l'électronique, une sorte de panthéisme technologique, la croyance dans sa bonne étoile, et la fierté de savoir creuser un sujet. Il y a de tout cela dans les missives de Pierre Arnold, dans les plus «philosophiques» comme dans les plus concrètes. Relisez donc la plus longue lettre jamais écrite aux coopérateurs (le 17 mars 1982) et reproduite intégralement dans «le» livre: elle est consacrée à «ces méchants phosphates», et se termine sentencieusement par la formule qui sert d'enseignement à l'émission de Catherine Wahli...

empêcher le survol de son territoire par de tels engins.

En revanche, les missiles de croisière qui volent relativement lentement dans l'atmosphère pourraient éventuellement être détruits. Lorsqu'il s'agit d'engins équipés d'armes nucléaires, il se pose cependant la question des dommages que pourrait causer leur destruction dans notre pays. Il faut tenir compte à la fois de l'obligation que la Suisse a, en tant que pays neutre, de défendre son territoire et du droit de notre peuple à survivre. Ce dernier prime sans conteste sur toutes les obligations légales.

En résumé, il y a lieu de relever que la Suisse utilisera, dans la limite de ce qui est raisonnable, tous les moyens techniques pour faire respecter sa souveraineté et l'inviolabilité de son espace aérien. Nos devoirs en qualité d'Etat neutre exigent qu'il en soit ainsi contre tous genres d'engins volants, quelle que soit leur origine.

D'où votre sujet de méditation tout trouvé: quand la Suisse, «raisonnablement», et dans la perspective d'un conflit nucléaire en Europe, passera-t-elle à l'action (militaire)?